

22 mars 2012

Programme de pays pour Djibouti (2013-2017)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–7	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l’expérience	8–9	3
III. Programme proposé	10–16	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	17–19	6
Annexe		
Cadre de résultats et de ressources pour Djibouti (2013-2017)		7

I. Analyse de la situation

1. Djibouti bénéficie d'une position géostratégique privilégiée, renforcée par l'appartenance à des instances régionales telles que la Ligue arabe, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). Cette position lui permet d'attirer des investissements. L'essentiel de son économie est basé sur le secteur tertiaire et dépend très étroitement d'apports massifs d'investissements directs étrangers (IDE). Le territoire présente un relief contrasté avec un climat désertique aride, de faibles précipitations de l'ordre de 150 à 300 mm de pluie en moyenne par an, et des sécheresses prolongées ayant un impact sur les populations. La variabilité et le changement climatique qui sont à l'origine de ces sécheresses répétées touchent une grande partie de la Corne de l'Afrique. Cette situation a augmenté considérablement l'insécurité alimentaire et affaibli la résilience des populations rurales de Djibouti.

2. Il ressort du rapport 2010 sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) établi avec l'appui du PNUD que le pays a accompli quelques progrès. Les objectifs portant sur l'éducation primaire pour tous et la mortalité des moins de 5 ans seront probablement atteints. Le pays est sur la bonne voie pour ce qui est des objectifs concernant l'égalité des sexes, la santé procréative et le VIH/sida. Cependant, aucun autre OMD ne sera atteint à l'horizon 2015 dans toutes ses cibles. A trois ans de l'échéance de 2015, le Gouvernement propose comme stratégie la mise en place d'un mécanisme d'accélération de la réalisation des OMD, en étroite collaboration avec le PNUD, les agences onusiennes et les autres partenaires de développement.

3. Des efforts importants ont été faits dans le domaine de l'accès à la justice avec l'introduction de la justice foraine, qui statue pour le moment sur les affaires matrimoniales. L'exercice effectif des droits individuels connaît cependant des limites et nécessiterait l'intégration des principes des droits de l'homme dans l'ensemble des politiques et programmes.

4. Des lois ont été adoptées pour accroître la représentation des femmes dans les sphères politiques, où elles sont présentes à hauteur de 10-12%. Un Code de la famille instaurant la protection des droits de la femme et de la famille a aussi été adopté. Avec l'appui du système des Nations Unies, le Gouvernement a validé en octobre 2011 une Politique nationale genre dont les principes reposent sur l'équité et l'égalité des sexes.

5. Djibouti fait partie des pays les moins avancés et, selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2011, se classe au 165^e rang sur un ensemble de 187 pays, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,430. L'activité économique de la République de Djibouti est fortement dominée par le secteur tertiaire, en particulier les activités portuaires, qui représentent 77 % de son produit intérieur brut (PIB). Mais le pays n'a pas suffisamment accès aux capitaux pour investir dans les secteurs autres que le transport et manque de ressources humaines en mesure de développer et servir une économie de services et de finances. La quasi-totalité des échanges commerciaux de l'Ethiopie voisine s'effectuent par le port de Djibouti. Le revenu par habitant est estimé à 1 150 dollars des Etats-Unis¹. Depuis 2008, l'économie djiboutienne doit faire face à une double contrainte : a) la hausse des cours du pétrole et des produits de base et l'aggravation des pénuries alimentaires ; b) la crise financière mondiale. Le pays a toutefois relativement bien résisté à ces événements². Il reste cependant endetté à hauteur de 60% de son PIB environ³. L'amélioration des capacités de gestion et de suivi de la dette, de même que la gestion rationnelle du budget et des finances publiques, doivent être appuyées. Il faut noter également que le financement du développement dépend en grande partie de l'aide publique au développement⁴, qui est de 135 dollars par personne, et des envois de fonds, estimés à 34 dollars par habitant en moyenne. Les coûts de production élevés et la faible qualification de la main-d'œuvre nationale continuent d'entraver la compétitivité de l'économie.

6. Le taux de croissance économique a très peu influencé les niveaux de pauvreté. Le pourcentage de la population vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 43 % à 51 % fin 2008⁵. La pauvreté touche toutes les zones géographiques et a induit un exode rural massif vers Djibouti-ville, qui abrite 65,2 % et 57,4 % respectivement de la population vivant dans la pauvreté relative ou

¹ PIB nominal rapporté à la population recensée. (source FMI).

² Source : site web FMI : rapport du FMI, juin 2011.

³ Cadrage macroéconomique FMI, octobre 2011.

⁴ Source : Examen à mi-parcours du programme de coopération entre le système des Nations Unies et la République de Djibouti (2008-2012).

⁵ Bilan commun de pays 2011, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

extrême⁶. La pauvreté relative en milieu rural a pris des allures de catastrophe avec un taux proche de 95 % (plus de 3 ruraux sur 4 vivent dans l'extrême pauvreté)⁷. L'insécurité alimentaire persistante⁸ est aggravée par l'inflation des prix des denrées alimentaires (1,7 % en 2009, et 4 % en 2010). Djibouti subit également les conséquences de sa localisation géographique et fait face à un afflux de réfugiés, de déplacés et de migrants. Enfin, le pays connaît une pandémie de VIH/sida qui touche 2,7 % de la population, soit le taux le plus élevé enregistré dans la région arabe.

7. L'Etat reste le premier employeur. Le développement professionnel, économique, politique et social de la jeunesse djiboutienne constitue pour le pays un enjeu stratégique. Le chômage généralisé qui sévit dans la population âgée de 16 à 60 ans a pris des proportions alarmantes et atteint près de 60,7 %. Son taux est de 70 % dans la tranche d'âge comprise entre 16 à 34 ans, hommes et femmes confondus⁹. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans représentent environ 40 % de la population¹⁰. La crise du marché du travail affecte non seulement les jeunes sans instruction, mais aussi les jeunes diplômés. Il n'existe que de timides exemples¹¹ de coopération et de partenariat public/privé pour la promotion et l'accès à l'emploi. La création d'emplois, pour les jeunes en particulier, exige une exploration en profondeur du potentiel de développement des secteurs porteurs non encore exploités comme la pêche, les petites industries et le tourisme. Elle nécessite aussi la diversification de la base économique du pays.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le précédent programme était focalisé d'une part sur la lutte contre la pauvreté avec pour résultats : a) le renforcement des capacités des institutions régionales pour asseoir la décentralisation et le développement local ; b) le renforcement des capacités de l'Agence nationale de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle (ANEFIP) par la mise en place d'un cadre organisationnel de travail en mesure de gérer et de suivre au niveau national les questions d'emploi ; c) l'appui à la professionnalisation des agences de micro-crédit. Il était axé d'autre part sur la gouvernance, avec des résultats qui ont permis de : a) renforcer la mise en œuvre de l'Initiative nationale pour le développement social (INDS) et le plaidoyer en faveur des OMD ; b) formuler un schéma directeur de la statistique et l'élaboration de la Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) validée par le Gouvernement ; c) renforcer les capacités du Parlement avec la consolidation des compétences juridiques des députés, l'amélioration des travaux des commissions spécialisées, la fourniture d'équipements audiovisuels permettant de présenter les débats parlementaires aux citoyens, la mise en place d'unités parlementaires permanentes dans les régions ; d) mettre en place les moyens humains et techniques pour la coordination et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ; e) renforcer la justice par la formation des magistrats et mettre sur pied la justice foraine dans deux régions du pays.

9. L'examen à mi-parcours du descriptif de programme de pays en 2010 et l'évaluation des résultats des activités de développement en 2011 ont confirmé la pertinence des orientations et du positionnement stratégique du PNUD. Les enseignements tirés de ces différents exercices dictent le maintien d'un mixage judicieux entre l'amont et l'aval dans la définition des interventions à venir, la réduction de la gamme des thèmes programmatiques pour une focalisation maximale sur la gouvernance, l'égalité des sexes, l'appui aux processus de planification à travers l'INDS, la création de liens synergiques entre la coordination de l'aide au développement et le suivi/évaluation.

III. Programme proposé

10. Le programme proposé est fondé sur les cent priorités définies dans l'INDS, sur les orientations du plan stratégique du PNUD, les leçons tirées du précédent Cadre de coopération et sur les résultats de l'évaluation programmatique (ADR). Il porte également sur le Plan d'action d'Istanbul, notamment dans le renforcement du partenariat renouvelé pour mieux promouvoir le

⁶ Selon les enquêtes de pauvreté réalisées par la Direction de la statistique et des études démographiques (DISED) en 2008

⁷ Enquêtes DISED 2002 et 2010.

⁸ Près de 31% de la population souffre de sous-alimentation, selon l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2010.

⁹ Source : DISED (EDAM/IS-2007).

¹⁰ Pourcentage indicatif, enquête djiboutienne auprès des ménages, 2002.

¹¹ L'exemple le plus significatif est l'accord entre le programme du service national adapté géré par les forces armées djiboutiennes pour former et réinsérer les jeunes Djiboutiens déscolarisés, en collaboration avec la Chambre de commerce de Djibouti et quelques entreprises implantées dans la Zone franche de Djibouti telles que la multinationale brésilienne Odebrecht. L'idée est de placer les jeunes ainsi formés en répondant aux offres d'emploi publiées par les entreprises en question.

développement économique du pays et la lutte contre la pauvreté extrême¹², surtout en rapport direct avec les résultats planifiés pour le PNUAD 2013-2017. Il centre les actions sur les problématiques de la croissance inclusive et l'équité et de la gouvernance transparente, inclusive et participative. Un des déterminants des interventions du PNUD sera le développement des synergies, la recherche de la complémentarité avec les programmes des agences onusiennes dans les domaines de l'égalité des sexes, de la sécurité alimentaire, du renforcement des capacités, du suivi-évaluation des questions de pauvreté et des OMD, et du changement climatique. Les actions du précédent programme dans ces domaines ont permis de positionner le PNUD stratégiquement comme partenaire clé du Gouvernement. Par son leadership, son expérience et ses avantages comparatifs en matière d'appui-conseil, le PNUD a développé un capital de confiance dans ce sens. Ces acquis lui permettront d'apporter une réponse intégrée et cohérente aux priorités nationales définies dans le bilan commun de pays/PNUAD.

Une croissance inclusive et équitable

11. Le premier élément dans ce domaine portera sur les acteurs et les institutions nationales de manière à faire valoir les choix et alternatives de développement social et économique inclusif et équitable. Les axes d'intervention seront notamment : a) le renforcement des capacités des institutions gouvernementales dans les domaines de la gestion et de l'analyse des politiques de réduction de la pauvreté et des vulnérabilités ; b) des appuis institutionnels, stratégiques et techniques en matière de planification nationale, sectorielle, de gestion macro-économique et de suivi/évaluation, intégrant les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes ; c) le renforcement des capacités institutionnelles et administratives de gestion de la dette, du budget et des finances publiques ; d) le plaidoyer/appui-conseil de haut niveau pour la mobilisation de partenariats stratégiques en faveur de l'aide publique au développement, pour l'obtention des gains de l'allègement de la dette extérieure ainsi que pour la réalisation des OMD dans les régions défavorisées ; e) l'appui aux systèmes statistiques nationaux de production de données, plus particulièrement pour la conduite des enquêtes socio-économiques.

12. Le second élément se concentrera sur les initiatives nationales et locales propres à stimuler la croissance économique en favorisant des politiques inclusives et équitables qui accéléreront la réalisation des OMD. Ces initiatives seront axées sur : a) la création d'un environnement propice à l'émergence et au développement des PMI/PME par la révision du cadre national institutionnel, légal, fiscal et réglementaire ; et b) l'élargissement des services financiers et l'appui au développement d'une économie locale basée sur les potentialités régionales. Par ailleurs, en complément des actions du Cadre intégré renforcé et en coopération avec les partenaires internationaux déjà actifs dans le domaine, l'appui du PNUD visera à promouvoir la compétitivité régionale et internationale du pays à travers la mise à disposition d'outils nécessaires à la prise de décision et la promotion d'un cadre propice à l'émergence d'un secteur privé national dynamique et viable, avec d'une part l'appui à l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi et d'une stratégie de formation professionnelle en adéquation avec le marché du travail, et d'autre part le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des organes chargés de l'emploi, de la formation professionnelle et de la jeunesse, y compris la société civile.

13. Le troisième élément regroupera des interventions visant à améliorer la résilience des communautés les plus vulnérables aux effets du changement climatique et à préserver l'environnement. Les interventions du PNUD seront principalement axées sur : a) le renforcement de la gouvernance nationale de la sécurité alimentaire, et cela dans le cadre des réponses conjointement apportées par le système des Nations Unies à la crise alimentaire chronique ; b) la mise en œuvre de mécanismes de gestion des risques et des effets des catastrophes, et le renforcement des capacités des institutions nationales et de la société civile dans ce domaine ; c) le renforcement des mécanismes d'ajustement à la sécheresse dans les communautés rurales ; d) l'exploration et l'introduction de méthodes et de technologies nouvelles pour renforcer l'adaptation des communautés aux effets du changement climatique ; e) le renforcement des interventions visant à préserver les écosystèmes marins et terrestres protégés. Les résultats attendus sont la réduction de la vulnérabilité des populations et des écosystèmes face aux chocs et aux catastrophes et le renforcement des capacités des institutions et des communautés pour la préservation d'un environnement sain et durable.

Une gouvernance transparente, inclusive et participative

¹² Plan d'action d'Istanbul chapitre 3 « Un partenariat renouvelé et renforcé en faveur du développement »

14. Il s'agira en l'occurrence d'appuyer les institutions nationales (Exécutif, Parlement, Justice, Médiateur, Conseil constitutionnel) et décentralisées au service d'une gouvernance plus transparente, plus inclusive et plus participative. Les interventions viseront : a) l'amélioration de l'accès des populations à des services judiciaires efficaces et le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du système judiciaire, le but étant d'élargir l'accès des populations à la justice, en particulier les groupes vulnérables (femmes, jeunes et populations ayant des besoins spéciaux) et les communautés rurales, par le rapprochement des services judiciaires et des justiciables ; b) le renforcement des capacités institutionnelles de l'Assemblée nationale à exercer ses prérogatives constitutionnelles et à s'acquitter de ses obligations parlementaires, ainsi que la promotion et la mise en place de mécanismes de dialogue entre le Parlement et les citoyens ; c) l'évaluation et l'appui à la réforme du système électoral national dans le but de garantir des élections libres, régulières, transparentes et inclusives ; d) le renforcement technique et institutionnel des organes de contrôle de l'administration pour la réalisation de leurs missions, plus particulièrement en matière d'audits, de vérification et de médiation ; e) la consolidation du processus de décentralisation, plus rationalisé et inclusif, avec des acteurs régionaux décentralisés qui ont les capacités techniques et institutionnelles voulues pour planifier et gérer leur développement ; f) le renforcement du plaidoyer et la promotion d'une plus grande participation de la société civile et de la population, y compris les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes, dans les processus nationaux et locaux de prise de décision ; g) la facilitation et la mise en place d'un cadre de concertation pour la coordination de l'aide au développement.

15. Le deuxième volet de la gouvernance portera sur l'appui à la réduction des écarts et des disparités. Des actions spécifiques sont prévues, à savoir : a) un appui technique institutionnel et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Politique nationale genre élaborée en 2011 ; b) un appui aux instances nationales pour l'élaboration et la présentation des rapports de mise en œuvre des conventions régionales et internationales relatives aux femmes et aux enfants ; c) le renforcement des capacités des institutions nationales, de la société civile et des communautés locales en vue de réduire les vulnérabilités et de protéger les femmes contre les discriminations, les violences, les sévices et l'exploitation ; et d) un appui à la réduction des vulnérabilités liées aux VIH/sida par le soutien continu des réseaux et associations de la société civile de lutte contre la pandémie.

Thématiques transversales

16. L'appui du PNUD à la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits humains devra permettre respectivement d'assurer une meilleure participation et représentativité, une plus grande responsabilisation des femmes, ainsi qu'un accès plus équitable aux ressources de développement. L'approche du renforcement des capacités sera privilégiée et intégrée dans toutes les interventions du programme.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. **Gestion du programme.** L'exécution nationale sera la modalité privilégiée pour la mise en œuvre du programme. L'exécution directe et les procédures accélérées seront appliquées au cas par cas. Le renforcement des capacités nationales sera une priorité pour garantir la gestion effective des projets et programmes. Un recours plus conséquent à l'expertise des entités régionales du PNUD et à la coopération Sud-Sud sera favorisé.

18. **Suivi et évaluation.** Un plan de suivi/évaluation en lien avec ceux du PNUAD a été établi. Des comités de suivi du programme et de ses effets seront mis en place. Les examens du PNUAD et du descriptif de programme de pays ont relevé des insuffisances en matière de suivi et évaluation, dues entre autres à la faiblesse des dispositifs nationaux de collecte et de traitement des données.

19. **Stratégie de coopération.** Les efforts déployés par le bureau pour mobiliser des ressources se heurtent à des contraintes objectives, avec les effets conjugués du nombre limité de bailleurs de fonds présents et de l'orientation de leurs priorités, qui revêtent une dimension plus politique et stratégique essentiellement tournée vers la lutte contre le terrorisme international et la piraterie dans l'Océan Indien. Des activités de mobilisation de ressources additionnelles et la recherche de nouveaux partenariats pour la mise en œuvre du présent programme du pays seront engagées en complément des ressources de base.

Annexe. Cadre de résultats et de ressources pour Djibouti (2013-2017)

Priorités nationales : 1) Réduction de la pauvreté et des vulnérabilités et 2) croissance, compétitivité et emploi					
<p>Résultat du programme/PNUAD: Les processus nationaux et sectoriels de planification, de suivi-évaluation et de gestion macroéconomique sont soutenus, renforcés et axés sur la réduction de l'extrême pauvreté, des vulnérabilités, et la réalisation des OMD. Les perspectives de développement économique et de création d'emplois au niveau national et local sont élargies ; les communautés rurales et les écosystèmes sont plus résilients face au changement climatique</p> <p>Indicateur de résultat : D'ici 2017, la capacité de gestion du processus environnementale est renforcée, les résultats des enquêtes socio-économiques sont disponibles, la situation du chômage s'est améliorée, des emplois sont créés, la résilience des communautés face au changement climatique est renforcée</p> <p>Domaine du plan stratégique : Lutte contre la pauvreté et réalisation des OMD</p>					
Contributions du partenaire gouvernemental	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources par résultat (en dollars des Etats-Unis)
<p>Avant 2017, le Gouvernement aura mis en place un mécanisme d'accélération de la réalisation des OMD et développé les politiques publiques intégrées visant la réduction de la pauvreté et des vulnérabilités, ainsi que la création d'un environnement favorable à la croissance, la compétitivité et l'emploi. D'ici à 2017, le Gouvernement aura mis en place des programmes pour renforcer la résilience des communautés face aux chocs et aux crises, et aura engagé des mesures pour la protection de l'environnement.</p>	<p>La Banque mondiale maintiendra son appui au suivi et à l'évaluation ; la Banque africaine de développement financera les enquêtes de pauvreté et de budget consommation ; l'ONUDI entreprendra une étude sur le développement industriel ; la FAO et le PAM se concentreront sur les questions de sécurité alimentaire ; la CNUCED contribuera à la mise en place d'un système de gestion de la dette ; le Japon financera le programme de renforcement de la résilience des communautés. La contribution de la</p>	<p>Trois domaines 1. Appui technique pour la formulation d'un cadre d'accélération des OMD favorisant des stratégies de développement social et économique inclusif et équitable, avec une attention à la situation des jeunes et des femmes. 2. Analyses prospectives mettant l'accent sur les perspectives de développement économique et de création d'emplois aux niveaux national et local. 3. Appui-conseil pour améliorer la résilience des communautés locales dans la région d'Ali Sabieh, qui est parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Etablissement d'une structure nationale de prévention et de</p>	<p>Domaine 1 Indicateur : cadre national de suivi/évaluation et de planification du développement axé sur les OMD fonctionnel - Donnée de base : cadre national de suivi/évaluation des OMD inexistant en 2012 ; Cible : cadre de suivi/évaluation des OMD approuvé par le Gouvernement et opérationnel dès 2014. Indicateur : stratégie de gestion de la dette formulée et validée - Donnée de base : stratégie de gestion de la dette inexistante en 2012 ; Cible : stratégie de gestion de la dette présentée au Gouvernement en 2014. Indicateur : % actions de l'INDS mises en œuvre - Donnée de base : 20% ; Cible : 70%. Indicateur : données sur la pauvreté publiées - Donnée de base : Aucune donnée disponible ; Cible : enquêtes djiboutiennes auprès des ménages, indicateurs sociaux, enquête budget consommation et enquête emploi du temps des ménages. Domaine 2 Indicateur : nombre de jeunes et de femmes ayant accès au micro-crédit - Donnée de base : peu de jeunes ont accès au crédit, moins de 3 000 femmes ont accès au crédit en 2012 ; Cible : 1 500 jeunes et 5 000 femmes ont accès au crédit en 2015. Indicateur : nombre de jeunes ayant accès à une formation professionnelle - Donnée de base : peu de jeunes ont accès à une formation professionnelle ; Cible : 1 500 jeunes bénéficient d'une formation professionnelle en 2017. Indicateur : existence d'un cadre réglementaire propice au développement du secteur privé et à l'emploi - Donnée de base : en 2012, ce cadre réglementaire n'existe pas ; Cible : cadre réglementaire et stratégies de développement du secteur privé et de création d'emplois approuvés par le gouvernement en 2015.</p>	<p>1. a) les capacités de planification, de gestion macro-économique et de suivi/évaluation des institutions nationales sont renforcées au niveau national, sectoriel et local ; b) les capacités nationales de gestion de la dette, du budget et des finances publiques sont affirmées ; c) les autorités politiques sont plus sensibles aux questions de pauvreté et de vulnérabilité. 2. a) formulation d'une stratégie de promotion du secteur privé et de la micro entreprise ; b) les capacités des institutions nationales en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de la jeunesse sont renforcées pour lutter contre la pauvreté. 3. a) le rôle des communautés dans la gestion des catastrophes naturelles est renforcé ; b) les communautés vulnérables sont mieux équipées pour faire face aux effets du changement climatique ; c) les interventions de préservation de l'environnement et des écosystèmes naturels sont plus efficaces.</p>	<p>MCARB 1/2: 1 023 000</p> <p>MCARB 3: 1 000 000</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématiques : 500 000</p> <p>Autres ressources : 11 000 000</p>

	Banque africaine portera sur les questions de statistique	gestion des catastrophes	Domaine 3 Indicateur : nombre des personnes vulnérables à la sécheresse et à ses effets - Donnée de base : 206 000 personnes vulnérables à la sécheresse et à ses effets en 2012 ; Cible : d'ici à 2017, réduction de 60 % du nombre de personnes vulnérables à la sécheresse et à ses effets.		
Priorité nationale : Gouvernance publique					
Résultat du programme/PNUAD : Les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et les principes de gouvernance inclusive, transparente et responsable Indicateur de résultat : D'ici 2017, la législation est harmonisée avec les conventions internationales ratifiées. Le nouveau Code pénal est adopté en 2017. La Commission nationale indépendante de lutte contre la corruption est opérationnelle ; la gouvernance des institutions est inclusive, transparente et renforcée Domaine du plan stratégique : Gouvernance démocratique					
<p>A l'horizon 2017, le gouvernement aura mis en place le cadre et les ressources nécessaires pour la consolidation de l'état de droit et d'un environnement de gouvernance démocratique durable. La priorité nationale est la gouvernance publique et inclut : la modernisation de la gestion publique ; la justice et la consolidation de l'état de droit, la gouvernance locale à travers le déploiement de la décentralisation, le renforcement des capacités statistiques pour une meilleure prévision des actions de développement et l'évaluation des politiques publiques.</p>	<p>L'Union européenne va appuyer les réformes en matière de décentralisation, la contribution du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme portera sur la promotion des droits de l'homme et l'appui à la préparation des rapports au titre des conventions internationales. Le FNUAP et l'UNICEF contribueront à la promotion de l'égalité entre les sexes.</p>	<p>1. Renforcer le système judiciaire, les institutions de contrôle et d'audit et le Parlement dans ses prérogatives de contrôle. Appuyer la mise en place de politiques de coordination de l'aide et apporter des appuis-conseil dans les domaines de la décentralisation, de la statistique et de la réforme électorale. 2. Le PNUD appuiera la promotion de l'égalité entre les sexes, la participation des associations au processus décisionnel, les droits de l'homme et la réduction de la vulnérabilité face au VIH/sida.</p>	<p>Domaine 1 Indicateur : nombre d'affaires traitées au tribunal et en audience foraine - Donnée de base : 7 affaires traitées en 2012 dans deux régions ; Cible : 24 affaires traitées en audience foraine dans 5 régions Indicateur : nombre de rapports de vérification annuelle publiés par les institutions d'audit - Donnée de base : aucune publication annuelle sur le web des rapports d'audits nationaux ; Cible : 5 rapports d'audit publiés par an Indicateur : nombre de missions parlementaires dans les régions - Donnée de base : une mission parlementaire par an en 2012 ; Cible : 6 missions parlementaires par an dans les régions en 2017 Indicateur : Publication régulière de rapports sur l'aide publique au développement - Donnée de base : rapports rarement publiés ; Cible : publication d'un rapport annuel Indicateur : Consolidation de la décentralisation - Donnée de base : absence d'une politique claire en matière de décentralisation. ; Cible : politique de décentralisation adoptée en 201X Indicateur : Rapport d'évaluation du système électoral validé - Donnée de base : absence d'évaluation critique du système électoral ; Cible : évaluation du système électoral menée et validée par la société civile avant 201X Domaine 2 Indicateur : Nombre d'associations et de réseaux féminins d'ONG participant effectivement à la formulation des politiques et programmes de développement – Donnée de base : faible participation des groupes vulnérables et de la société civile en général au processus de prise de décision ; Cibles : au moins 15 associations et 3 réseaux d'ONG de femmes et de personnes vivant avec le VIH/sida contribuent à la formulation des politiques et programmes de développement en 2015.</p>	<p>1. a) les populations ont un meilleur accès à des services judiciaires efficaces ; b) les capacités de l'Assemblée nationale à s'acquitter de ses obligations parlementaires sont renforcées ; c) une évaluation critique du système électoral national est disponible ; d) la transparence au sein de l'administration est renforcée ; e) le processus de décentralisation est consolidé, rationalisé et inclusif ; f) Les capacités de la société civile sont renforcées et elle participe davantage à la prise de décision aux niveaux national et local ; g) un cadre de concertation pour la coordination de l'aide au développement est mis en place 2. a) les ressources pour la mise en œuvre de la Politique nationale genre sont mobilisées ; b) les capacités des autorités nationales à s'acquitter de leur obligation de faire rapport au titre des conventions régionales et internationales relatives aux enfants et femmes sont renforcées ; c) les capacités des institutions nationales et de la société civile en matière de réduction des vulnérabilités et de protection des femmes sont renforcées ; d) les jeunes et les femmes sont sensibilisés aux questions touchant le VIH/sida</p>	<p>MCARB 1/2: 1 000 000</p> <p>Fonds d'affectation spéciale thématiques 600 000</p> <p>Autres fonds à mobiliser: 2 500 000</p>